

## **La une**

### **La Justice helvétique indique n'avoir reçu aucune demande de rapatriement de fonds**

*Date: 12/10/2009*

Aucune demande pour le rapatriement des fonds en litige dans l'affaire Chen Shui-bian émanant du bureau des Procureurs à Taiwan ou de Chen Chih-chung, le fils de Chen Shui-bian, n'a été formulée jusqu'ici, a déclaré Folco Galli, le porte-parole du ministère de la Justice suisse. Ce dernier a indiqué que les fonds en litige se trouvaient toujours dans les banques suisses.

En réponse à cette déclaration, le bureau des Procureurs à Taipei a déclaré avoir bien requis, l'année dernière, « l'assistance judiciaire » des autorités suisses, une demande dont l'existence a été confirmée par Folco Galli. Le bureau des Procureurs a par ailleurs décliné tout autre commentaire.

Yeh Ta-hui, un des avocats de Chen Chih-chung, lequel a été condamné pour détournement et blanchiments de fonds, a remis en cause la déclaration de Folco Galli, expliquant que son client et son épouse avaient sollicité des autorités suisses, par l'intermédiaire du bureau des Procureurs de Taipei, le transfert des fonds litigieux à Taiwan comme une preuve de leur volonté de collaborer avec la Justice taiwanaise.

Chen Chih-chung et son épouse, Huang Jui-ching, qui ont plaidé coupable, avaient accepté, dans le cadre d'une négociation de peine, de faire rapatrier 1,2 milliard de dollars taiwanais qu'ils avaient placés sur des comptes en Suisse.

Pour avoir aidé ses parents à blanchir les fonds détournés par ces deux derniers, Chen Chih-chung a été condamné le 11 septembre dernier à une peine de deux ans et demi de prison ainsi qu'à une amende de 150 millions de dollars, et son épouse à un an et huit mois, ses biens étant confisqués.